THORRIGNAC

LE PETIT TLEMCÉNIEN

1903 - 1937

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

ALGERIE
Ma mémoire...
Retour page d'accueil

République Française

FÊTE PATRONALE

du Centre de

LAVAYSSIÈRE

Le Dimanche 30 et Lundi 31
Août 1903.

PROGRAMME :

JOURNÉE DU DIMANCHE 30

A 5 h., du matin, Réveil en fanfare et Salves de 21 coups de canon ; à 7 h., Ouverture du tir à la cible ; à 10 h., Apéritif populaire offert par le Président de la Fête.

De 1 h. à 3 h. de l'après-midi : Jeu de la poële ; Jeu du baquet ; Jeu des ciseaux pour les fillettes ; Jeu de la peau de bouc ; Course à la grenouille ; Repas des aveugles.

De 4 h. à 5 h. : Audition Musicale avec le concours de « l'Harmonie Tlemcénienne ».

De 5 h. à 7 h., Bal d'enfants ; à 9 h., grande retraite aux flambeaux, avec le concours d'un magnifique goum.

JOURNÉE DU LUNDI 24

A 5 h. du matin, Réveil en fanfare ; à 7 h., continuation du tir à la cible ; à 10 h., Apéritif en musique et distribution des prix du tir.

De 1 h. à 4 h. : Jeu du citron ; Jeu de la marmite ; Course aux œufs ; Course pédestre pour enfants ; Jeu du pointage ; Course des vieux.

A 4 h. 1/2, Course de chevaux pour les colons du village ; 1er prix : Une bride ; 2e prix : Une cravache.

A 5 h. 1/2, Jeu du canard ; De 6 h. à 8 h., Bal d'enfants.

Pendant les 2 jours, à 2 heures de l'après-midi, Grand Jeu de Quilles, 1er prix : Un mouton ; 2e prix : Un canard.

Pendant les deux jours, à 9 heures du soir : GRAND BAL champêtre, Eclairage à giorno.

De 6 heures à 8 heures bal d'enfants.

Le meilleur accueil est réservé aux étrangers.

P. la Commission : Le Président,
Pierre THORIGNAC.

1903

1908

Tribune Electorale

M. **I. DARMON,** Interprète en chef près le Tribunal civil. Conseiller municipal sortant, remercie les électeurs de la confiance qu'ils lui ont témoignée depuis huit ans et les informe **qu'il persiste** à décliner toute candidature aux élections du 3 Mai prochain.

Listes des candidats :

Sebdou

Monsieur le Directeur,

Je vous serai très obligé de vouloir bien faire connaître dans votre estimé journal, que je décline toute candidature aux élections municipales de Sebdou.

A. SADOK.
Conseiller municipal sortant.

MM. Compère Marcellin, propriétaire ;
Vilatte Eugène, entrepreneur ;
Barrios Jean fils, négociant ;
Cruz François, négociant ;
Benhamou Maklouf, commerçant.

Chers Concitoyens,

Un Comité s'étant formé pour constituer une liste en vue des élections du 3 Mai.

Le Comité a choisi comme candidats :

MM. Gérenton Emile, ancien conseiller.
Germanotti Bapt., conseiller sortant.
Vilatte Eugène, conseiller sortant.
Sadok Abraham, conseiller sortant.
Bogelot Henri, retraité.

Malgré le désistement de MM. Vilatte Eugène, Germanotti et Sadok, le Comité a cru devoir faire revenir ces Messieurs sur leur décision et les porter sur la dite liste les jugeant aptes à remplir la mission qui leur sera confiée.

Les condidats ci-dessus ne font aucune promesse mais iis s'engagent, si les électeurs les jugent dignes de les représenter à la commission municipale de Sebdou, de faire tout ce qui dépendra d'eux pour soutenir leurs intérêts et tacher d'améliorer la situation malheureuse de Sebdou.

Pour le Comité : E. GÉRENTON.

Hennaya

MM. Cazenave François, propriétaire
Houvert Joseph id.
Voinot Joseph id.
Pernette Jean id.
Beltran Ramon id.
Lichtenstein Henri id.
Pomiès Marius id.
Cazelle Joseph id.
Quiquerez Eugène id.
Verdoux Baptiste id.
Thorignac Féréol id.
Hinsinger Henri id.

Lavayssière

Doumens Jules, adjoint spécial sortant.
Bonnemaison Jacques, conseiller sortant.

Pont-de-l'Isser

MM. Peyvergès Dominique
Krèmer Pierre
Baudy Joseph
Billès Joseph
Bouyssié Jules
Anazoyer Hippolyte
Bruniquel Philippe
Coste Jean-Eugène
Chave Ferdinand
Etienne Edmond
Maraval Louis
Bordas Louis

Tlemcen

MM. MARY Jean, maire sortant
ANDRY Hector, conseiller sortant
BARISAIN Aimé, id.
BEDOIN Jean id.
BENICHOU Abraham id.
BENICHOU Ménaïm id.
COHEN Nathan id.
FAGES Charles id.
GARRIDOU Benoit id.
GRASSET Achille id.
HARROUS Yacoub id.
JOUVE Noël id.
LAPORTE Pamphile id.
MARTINEU Jean id.
MEDIONI Raphaël id.
POINTEAU Louis id.
SAINT-AMANS Aristide id.
SEUNÈS Pierre id.
SULTAN Abraham id.
BENGUIGUI Jacob, candidat nouveau
BREMOND Fortuné id.
DURAND Georges id.
HAMET François id.
LENEPVEU Prosper id.
NICAISE Jean-Baptiste id.
SPEHNER Michel id.
THESMAR Léon id.

Aux électeurs

Chers camarades,

Par une omission regrettable, le parti prolétaire, formant la majorité des électeurs, n'est pas représenté parmi les candidats briguant vos suffrages.

Le parti prolétaire, composé des artisans, employés et ouvriers, de tous ceux enfin qui n'ont pour tout bien que leur salaire, a le droit de tenir à l'assemblée municipale, d'y faire entendre sa voix et d'y manifester ses désirs.

Turenne

Chers concitoyens,

L'heure est venue pour vous de faire connaître votre volonté et de dire par votre vote si vous entendez avoir pour représentants un adjoint et un conseiller dignes et capables non seulement de travailler à rétablir la paix et l'union entre tous les colons de notre localité, mais aussi et surtout de travailler plus que jamais avec fermeté et intelligence à la défense de vos intérêts communs.

Nous sommes des vôtres,

En nous présentant à vos suffrages nous entendons nous mettre entièrement et uniquement à votre service.

Groupez-vous donc sans hésiter autour de nous, sachant que nous serons pour vous des représentants absolument dévoués et capables de surveiller vos intérêts, de défendre votre cause dans le présent et de préparer l'avenir duquel dépend notre prospérité ou notre misère.

Vous nous connaissez,

Vous savez ce que nous voulons et ce que nous pouvons faire sans esprit de parti, ni de colère, nous affirmons n'être hostiles à personne, mais seulement préoccupés du devoir qui nous incombera, savoir veiller attentivement à la marche des affaires communales et concourir avec l'administration à une bonne gestion de nos intérêts, tout en préparant avec soin et patience notre future émancipation communale vers laquelle notre qualité de citoyens français nous oblige de marcher sans hésitation.

En votant pour nous, vous donnerez la preuve que vous avez pleine conscience de vos droits et de vos devoirs.

VIVE TURENNE ! ! !

Les Candidats :
AUROUSSEAU, Adjoint.
VINCENT Emile, Conseiller.

MM. Rostaing Joseph, adjoint spécial.
Colombiès Antoine, conseiller sortant.

Acceptant le mandat offert par un groupe du Prolétariat Tlemcénien, je me présente aux suffrages des électeurs de notre ville, avec le programme suivant :

Collaborer avec les membres du conseil municipal dans toutes les questions ayant pour but la rénovation de notre commerce, l'extension de notre trafic d'exportation, la création d'industries nouvelles devant régénérer la vie économique de notre région ;

Assister la commission des travaux en la secondant et l'appuyant des conceptions architecturales et des conseils techniques émanant de ma profession.

Faire aboutir l'élaboration d'une série de prix des travaux publics et du bâtiment en conformité avec les désidératas de l'entreprise et des ouvriers.

Présenter et soutenir près les Pouvoirs Publics les justes revendications du Parti Prolétaire Tlemcénien.

De veiller aux intérêts généraux des employés et ouvriers, de les guider, de les conseiller et de les défendre si besoin est.

Mon programme est net, sans ambages, et mon caractère franc et loyal est un sûr garant que je l'exécuterai.

Camarades,

Je vous demande de voter Dimanche pour un vrai Républicain, pour un ardent défenseur de Tlemcen, pour un prolétaire.

Paul TÉRADE

Architecte

Membre de la Société nationale des Architectes de France,

Secrétaire du Syndicat commercial Tlemcénien.

Marnia

M. Orsini Martin, propriétaire, adjoint civil.

MM. Carcassonne Louis, banquier
Bunel Henri, commandant en retraite
Bouaziz Salomon de Messaoud, rentier

Nemours

Mongrelet Joseph, propre, conseiller sortant
Dreveton Edouard, industriel
Llabador Octave, négociant, conseiller sortant
Méry Louis, propre, négociant, id.
Pitzini Vincent, négociant, id.
Baraquet Philippe, négociant, id.
Olmi Joseph, rentier
Benchetrit Léon, banquier
Jacquin François, propriétaire
Teboul Maklouf, négociant
Poumailloux Marcel, pharmacien
Cohen Moïse, comptable, conseiller sortant
Adam Georges, maître menuisier
Attias Isaac, propriétaire, négociant
Rastoll Antoine, maître charpentier
Larcher Louis, maître maréchal

Lamoricière

Colonel Calley de Saint-Paul, propriétaire, officier de la Légion d'honneur ;
Léon Reis, propre, chevalier du Mérite Agr.
De Metz, ancien officier, propre minotier ;
Beuchart Victor, propriétaire ;
Doumas, propre, chevalier du Mérite Agr.
Henri Pastourel, propre, conseiller sortant ;
Brenier A. commerçant, conseiller sortant ;
Courtot Emile, propriétaire ;
Gimenez Pierre, cultivateur ;
Benamou Abraham, commerçant ;
Lassus Jean, cultivateur ;
Baudoin Constant, ouvrier maçon.

MONUMENT

à la Gloire du 2e Chas. d'Af.

Dans son numéro du 28 avril, « Le Courrier de Tlemcen » nous a fait l'amabilité de déclarer que d'ordinaire nous faisons preuve de bon sens mais qu'en la circonstance nous en avons manqué en préconisant la rue de France comme emplacement à choisir pour l'édification du Monument.

Chacun est libre d'émettre son opinion en prenant part à la discussion lorsqu'il s'agit d'une question aussi importante.

L'érection d'une statue n'a pas seulement pour but de rendre un hommage platonique comme pour accomplir un simple devoir. En la circonstance le monument à élever à la gloire du 2e Chasseurs d'Afrique a pour but, en se présentant chaque jour à la vue de la jeune génération et des générations futures, de perpétuer le souvenir des hauts faits d'armes de ce beau Régiment et d'imprimer en même temps un sentiment patriotique dans l'esprit des masses. De loin comme de près, le monument rappellera, en les confondant comme se liant intimement entre elles, la gloire du 2e Chasseurs d'Afrique et les gloires nationales. Un monument de cette importance ne saurait donc être relégué dans un coin comme on le fait d'un vieux tableau démodé et doit être *placé là, vivant, au milieu de la vie de la Cité*, c'est-à-dire à l'endroit le plus fréquenté de la ville et au centre. Le monument, en se montrant, rappellera aux anciens, leur passé fait des fatigues endurées et des combats soutenus pour la Patrie ; aux jeunes il inspirera le désir de connaître son histoire. Pour cela il importe donc que l'emplacement à choisir fasse l'objet d'une mûre réflexion.

Sur la place Cavaignac il convenait de placer plutôt le buste du Général Cavaignac élevé sur un magnifique piedestal qui aurait largement contribué à l'ornementation de la place et de transformer le carré de la place d'Alger en un square dans toute sa partie laissée libre après l'échancrure nécessité par l'édification du monument à l'endroit que nous avons désigné.

La question des arbres qui gèneraient le monument et la faculté visuelle de ses belles lignes, disparait par ce fait, que placé là au point indiqué par nous il faudra supprimer les deux rangées de platanes qui bordent, dans leurs extrémités, les places d'Alger et de la Mairie pour établir la circulation autour du monument comme cela existe autour de la statue du Maréchal Bugeaud à Alger, autour de la statue Belzonne à Marseille, comme cela va exister autour du monument qui sera prochainement édifié à Marnia.

Les raisons invoquées par « Le Courrier » ne nous paraissent pas suffisantes pour nous amener à modifier notre opinion et nous souhaitons ardemment que la Municipalité, d'accord avec le Comité d'érection et aussi en prenant l'avis de M. le Colonel commandant le 2e Chasseurs d'Afrique, s'arrête à une solution mûrement réfléchie.

E. B.

14e Liste de souscription

Liste des souscriptions de Tlemcen (secteur Nord-Ouest) recueillies par MM. Fages, 1er adjoint et Conseiller Général ; Martineu, Benichou Abraham et Lachachi, Conseillers municipaux :

	Report	10332.95
MM. Parodi Nicolas, propriétaire.	.	5 »
Parodi Jacques, propriétaire.	.	5 »
Vve Béatrix Emile, propriétaire.	.	5 »
Joffre, propriétaire	.	5 »
Battut, substitut.	.	5 »
Ferradou, propriétaire. . . .	.	5 »
Borde, ingénieur des Ponts et Chauss.		10 »
Ferréol, conducteur des —	.	5 »
Guérin, lieutenant de territoriale.	.	20 »
Bezoles, agent des Ponts et Chauss.		1 »
Vieillemarette, commis auxiliaire.	.	1 »
Rose, —	.	1 »
Etiévant, —	.	1 »
Nicol Camille, agent auxiliaire	.	1 »
Mory, —	.	2 »
Dallier, —	.	1 »
Carbonnières, conducteur auxiliaire		5 »
Lamassoure, adjoint spécial de Bréa.		5 »
Corbière Emile, propriétaire . . .		1 »
Lacoste, —	.	1 »
Santucci J., —	.	1 »
Veuve Santucci, —	.	1 »
Cochet G., —	.	1 »
Veuve Cochet Cyrille, propriétaire	.	1 »
Greffier, distillateur. . . .	.	0.50
Cochet Auguste, propriétaire	.	0.50
Veuve Dejean, —	.	0.50
Bernhard Georges, —	.	1 »
Yobrégat J. B., —	.	0 50
Cochet Joseph, —	.	1 »
Thorignac Charles, —	.	0 50
Delsol Louis, —	.	1 »
Veuve Denoyal, —	.	1 »
Saint-Genest, curé	.	1 »
Veuve Fressinet, propriétaire.	.	1 »
Parodi, —	.	1 »
Barbe, —	.	1 »
J. Avantin, —	.	1 »
Veuve Lacoste, —	.	1 »
Corbière, rentier.	.	1 »
Veuve J Barthe, propriétaire.	.	1 »
M. Barthe, —	.	1 »
Safrané, —	.	1 »
Louis Barthe, —	.	1 »
L'Hote René, —	.	1 »
Léon Duchêne, —	.	1 »
Houvert Antoine, —	.	1 »
(A suivre)	Total.....	10442.45

1911

1913

NATURE DES PROPRIÉTÉS	CONTENANCES — OCCUPÉES par le chemin de fer	CONTENANCES — TOTALES avant l'occupation par le chemin de fer	CONTENANCES — RESTANT APRÈS L'OCCUPATION — à droite de l'axe	CONTENANCES — RESTANT APRÈS L'OCCUPATION — à gauche de l'axe	CONTENANCES — RESTANT APRÈS L'OCCUPATION — TOTALES	NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE DES PROPRIÉTAIRES — INSCRITS A LA MATRICE DES RÔLES	NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILE DES PROPRIÉTAIRES — ACTUELS OU PRÉSUMÉS TELS
	H. A. C.	H. A. C.	H. A. C.	H. A. C.	H. A. C.		
Terre de labour	0 28 35	154 00 00	•	•	•	Propriété indigène	Maureau Henri, à Lavayssière.
Chemin d'exploitation	0 01 80	•	•	•	•	•	La Commune de Remchi. L'Administrateur de la Commune.
Terre de labour	0 55 53	154 00 00	•	•	•	Propriété indigène	Maureau Henri, à Lavayssière.
Chemin d'exploitation	0 01 67	•	•	•	•	•	La Commune de Remchi. L'Administrateur de la Commune.
Terre de labour	0 49 42	154 00 00	•	•	•	Propriété indigène	Maureau Henri, à Lavayssière.
emin de Lavayssière au chemin n° 47	0 14 70	•	•	•	•	•	La Commune de Remchi. L'Administrateur de la Commune.
Chemin d'exploitation	0 11 10	•	•	•	•	•	La Commune de Remchi. L'Administrateur de la Commune.
Terre de labour	0 06 64	154 00 00	•	•	•	Propriété indigène	De Pitray.
id.	1 05 47	154 00 00	•	•	•	id.	De Pitray (louée à Maureau Henri, à Lavayssière).
Chemin d'exploitation	0 07 42	•	•	•	•	•	La Commune de Remchi. L'Administrateur de la Commune.
Terre de labour	0 94 83	11 00 00	4 65 17	5 40 00	10 05 17	Albran Etienne	Albran Etienne.
id.	0 40 66	15 90 40	6 60 00	8 83 74	15 49 74	Vincent Bertrand	Vincent Bertrand (vendue à Maureau Henri, à Lavayssière).
Chemin d'exploitation	0 04 77	•	•	•	•	•	La Commune de Remchi. L'Administrateur de la Commune.
Terre de labour	0 14 49	3 55 40	0 20 00	3 19 91	3 39 91	Bonnemaison Jacques	Bonnemaison Jacques.
Chemin d'exploitation	0 02 80	•	•	•	•	•	La Commune de Remchi. L'Administrateur de la Commune.
Terre de labour	0 70 63	16 98 40	9 28 77	6 90 00	16 18 77	Lalande Prosper	Lalande Prosper.
id.	0 26 82	15 76 00	0 27 67	15 21 51	15 49 18	Jeanjean Bernard	Jeanjean Bernard.
id.	0 01 60	17 30 00	17 28 40	•	17 28 40	Thorignac Auguste	Thorignac Auguste.
id.	0 91 46	136 79 30	133 76 87	2 10 97	135 87 84	David Sanzia	Maureau Henri, à Lavayssière.
id.	0 05 27	21 78 00	0 00 08	21 72 65	21 72 73	Bonnemaison Jacques	Bonnemaison Jacques (vendue à Maureau Henri, à Lavayssière).
id.	0 13 53	7 96 00	7 42 87	0 39 60	7 82 47	Molinier Paul	Acker, à Oran (vendue à Maureau Henri, à Lavayssière).
Chemin rural	0 06 00	•	•	•	•	•	La Commune de Remchi. L'Administration de la Commune.
Terre de labour	0 32 51	14 72 00	12 09 43	2 30 06	14 39 49	Acker	Acker, à Oran.
id.	0 70 26	15 12 00	11 44 21	2 97 53	14 41 74	Thorignac Auguste	Thorignac Auguste.
Chemin d'exploitation	0 07 30	•	•	•	•	•	La Commune de Remchi. L'Administrateur de la Commune.
Terre de labour	0 62 00	15 90 40	6 38 00	8 90 40	15 28 40	Acker	Acker, à Oran.
Chemin d'exploitation	0 07 30	•	•	•	•	•	La Commune de Remchi. L'Administrateur de la Commune.
Terre de labour	0 26 93	•	Sup' à 2 h.	0 11 20	•	Propriété indigène	Bouaza ould Abdelkader ould El Hadj Belkassen.
id.	1 01 01	9 87 00	5 93 99	2 89 00	8 85 99	id.	Hamed ould Djelloul.
id.	0 09 17	•	Sup' à 2 h.	0 04 14	•	id.	Bouaza ould Abdelkader ould El Hadj Belkassen.
id.	0 73 41	•	Sup' à 2 h.	Sup' à 2 h.	•	id.	Ould Si Abdellah, à Aïn-el-Houtz.
Chemin rural	0 02 15	•	•	•	•	•	La Commune de Remchi. L'Administrateur de la Commune.
Terre de labour	0 27 20	•	Sup' à 2 h.	Sup' à 2 h.	•	Propriété indigène	Ould Si Abdellah, à Aïn-el-Houtz.
Culture irrigable	0 50 52	12 77 00	10 07 28	2 19 20	12 26 48	id.	Cintras José.
id.	0 34 33	9 80 00	8 05 67	1 40 00	9 45 67	id.	Cintras Juan
id.	0 25 43	9 80 00	4 60 00	4 94 57	9 54 57	id.	id.
Chemin d'exploitation limite de la commune de Remchi	0 01 43	•	•	•	•	•	La Commune de Remchi. L'Administrateur de la Commune.

1914

Chronique régionale

Oudjda. — Le meilleur accueil est réservé à tous les visiteurs qui se rendront aux fêtes-kermesse des médaillés militaires qui auront lieu dimanche 7 juin. Une réduction de 50 0[0 est accordée à cette occasion par la Cie O. A.

— Le 20 juin courant, adjudication de : 4,000 qm. de farine réglés à 100 k. net balles perdues ; 400 qm. de saindoux ; 2.000 hectolitres de vin rouge à 12° ; 45 qm. de pâtes alimentaires ; 10.000 qm. de foin en balles pressées ; 200 qm. de paille longue.

Renseignements à la 1re Sous-Intendance d'Oudjda.

Hennaya. — Aux deux heureux fiancés, Mlle Marie Hermance Thorignac et M. Emile Sylvain Scharff, industriel, nos souhaits.

— Le Conseil a voté une subvention à la Société des Chasseurs de Tlemcen (25 fr.), à la Société hippique de Tlemcen (25 fr.) à la Société d'encouragement pour l'élevage de la race chevaline (50 fr.), et plusieurs autres subventions à diverses sociétés.

1915

Œuvre des vêtements chauds

Dons offerts à la Société de Secours de Tlemcen dont Mme Ghisolfi est la Présidente

Liste des personnes qui ont fait des dons à l'Ouvroir de Tlemcen :

Mesdames Clausel, Hostains, Vialette, Becker, Moréty, Thesmar.

Liste des personnes de la Commune d'Hennaya qui ont travaillé à l'œuvre des vêtements chauds pour les soldats :

MMmes et Mlles Brenot, Maillols, P. Blanchon, Poulet, Janin, H. Hinsinger, Vidal, Castellon, Holtz, Vengut, L. Lichtenstein, A. Grasset, Pernette, Bouchet H., Diaz, Bouchet C., A. Catala, Poitrey, Guimbelot, Dassibat, Thorignac, Froment, J. M. Verdoux, Jacomo, Perrachon, Vitalis, Gongora, Beltrand, Bertrand, Capouto, Martin, Jourd'hui, Ramon, Ascensio, Poggioli, Sempéré, Clément, Ordaz, J. Sanchez, J. Bouchet, Molinier, Porte, S. Sicsic, Venel, A. Dablanc, Evraerts, de Nédroma.

L'Ouvroir de Tlemcen a fait remettre à 17 Chasseurs partant en France : 15 chandails, 20 cache-nez, 15 paires de gants, 34 paires de chaussettes, 15 plastrons, 6 pochettes, 50 paquets cigarettes, 4 passe-montagnes.

La Présidente de la Société de Secours prie les personnes qui ont bien voulu se charger de placer les billets de tombola de faire connaître sans retard le résultat de la vente.

Elle prie les membres du Comité de vouloir bien se trouver à la Mairie le Samedi 20 Février, à 4 heures précises pour l'organisation du tirage de la tombola qui doit avoir lieu le lendemain dimanche 21 Février, à 3 heures, dans la salle du Théâtre (Mairie).

1917

Etat-civil de Tlemcen

du 15 au 29 Mars 1917

NAISSANCES

Molina Jules, Cohen Jonas-Ichoua. Sayah Nedjma Louise Antoinette, Teboul Charles, Mollard Antoine Michel, Castefon Incarnation, Rovira Rose Irène.

Guenancia Félix-Fredja ; Morèno Antonia-Manuela ; De Haro Adrienne-Incarnation.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

M. Ben Samoun Youssef et Mlle Ben Yaïch Sultan.

M. Dray Isaac et Mlle Benamou Aïcha.

M. Thorrignac Auguste Paul et Mlle Caparros Isabelle.

MARIAGES

M Charbit Juda et Mlle Ayache Zahra.

M. Thorignac Auguste-Paul et Mlle Caparros Isabelle ;

M Robert Marc et Mlle Traéger Thérèse-Berthe-Héloïse ;

M. Dray Isaac et Mlle Benhamou Aïcha.

DECES

Eléna Jean, 24 ans : Dray Dada, 76 ans : Deltel José, 25 ans ; Lopez Jean Pédro, 28 ans ; Brenguier Louis-Marc, 23 ans ; Chabit Jacob, 88 ans ; Ben Oliel David, 18 ans ; Tisserand Jules Paul, 10 ans ; Simon Raoul-Antoine, 23 ans ; Benmergui Elias, 21 ans ; Ben Meyer El-Ghali René, 2 mois.

Safra Antonia-Maria, 69 ans.

1919

Exécution du décret

Du 13 Avril 1917

Suivant arrêté en date du vingt-cinq Avril 1914, transcrit au bureau des hypothèques de Tlemcen le 27 juillet 1914, vol. 190, n° 48, M. le Gouverneur Général de l'Algérie a prononcé l'expropriation pour cause d'utilité publique avec prise de possession d'urgence de diverses parcelles de terrain en nature labour irrigable, ayant ensemble une contenance entièrement utilisée pour l'établissement du chemin de fer de Beni-Saf à Tlemcen sur la commune de Remchi (mixte) et appartenant à M. Thorignac Auguste, propriétaire-cultivateur, demeurant à Hennaya.

Le délai de quinze jours consécutifs à la transcription du dit arrêté et pendant lequel les tiers auxquels appartiendraient des droits d'hypothèques ou autres doivent les faire inscrire ou mentionner sous peine de déchéances, ayant été suspendu par le Décret du 10 août 1914, M. Didier, sous-Ingénieur subdivisionnaire à Tlemcen, agissant pour le compte du service spécial du chemin de fer de la ligne de Beni-Saf à Tlemcen, a présenté requête à M. le Président du Tribunal Civil de Tlemcen à l'effet d'obtenir la levée de la suspension de ce délai.

Et à la date du 2 juillet 1919, M. le Président a rendu l'ordonnance ci-après :

« Nous, Président du Tribunal Civil de Tlemcen,

« Vu :

« 1° La requête présentée par le Sous-Ingénieur Didier ;

« 2° Les Décrets des 10 Août 1914 et 13 Avril 1917 ;

« 3° L'état hypothécaire délivré par le conservateur des hypothèques de Tlemcen, duquel il résulte qu'à la date du 10 juin 1919, les immeubles expropriés n'étaient grevés du chef de M. Thorignac Auguste d'aucune inscription ;

« 4° Et la déclaration de l'exproprié indiquant qu'il n'a consenti aucune hypothèque conventionnelle et qu'il n'existe aucune cause d'hypothèque légale ou judiciaire non encore inscrite et non susceptible d'être prise sur les dits immeubles ;

« Disons levée la suspension du délai de quinzaine prévu par l'article 80 de l'ordonnance du 17 Octobre 1844 sous réserve des oppositions susceptibles de se produire dans le délai d'un mois à partir de l'insertion de la présente ordonnance qui faite dans le journal « Le Petit Tlemcenien » paraissant à Tlemcen que nous désignons à cet effet.

« Disons que le dit délai de quinzaine prendra cours à dater de l'expiration du dit mois si aucune opposition n'a été formée ;

« Disons en cas d'opposition formée entre les mains de M. le Greffier près le Tribunal dans les termes du Décret du 13 Avril 1917, qu'il sera par nous statué par une nouvelle ordonnance après convocation par lettres recommandées adressées aux parties intéressées ».

Pour le Sous-Ingénieur en congé,
Signé : POGGL

Etude de Me **Louis DOUCET**, avoué à Tlemcen,
Rue de la Paix, Chevalier de la Légion d'Honneur.

Licitation CAPARROS

VENTE sur LICITATION

aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur de :

DEUX MAISONS

sises à LAVAYSSIERE, commune mixte de Remchi, canton de Montagnac ;

UNE MAISON

sise à OUDJDA (Maroc), rue de Berkane N° 85.

L'adjudication aura lieu le **Vendredi 8 Octobre 1926,** à 9 heures du matin, à l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de Tlemcen, au Palais de Justice, sis rue de la Paix.

On fait savoir à tous ceux à qui il appartiendra, qu'aux requêtes, poursuites et diligences de :

1° **M. François CAPARROS,** maçon, demeurant à Oran, village Carteaux, rue de Lyon n° 6 ;

2° **M. Pierre CAPARROS,** entrepreneur demeurant à Tlemcen ;

3° **Mme Isabelle CAPARROS,** épouse de M. Auguste Thorignac fils, avec lequel elle demeure à Lavayssière ;

4° **M. Auguste THORIGNAC fils,** demeurant à Lavayssière, agissant tant en son nom personnel que pour assister et autoriser son épouse sus nommé ;

5° **M. Thomas CAPARROS,** maçon, demeurant à Tlemcen ;

6° **Mme Marie CAPARROS,** épouse de M. Georges Moreau, employé des Postes, avec lequel elle demeure à Oudjda (Maroc) ;

7° **M. Georges MOREAU,** employé des postes, demeurant à Oudjda (Maroc), agissant tant en son nom personnel que pour assister et autoriser son épouse sus-nommée ;

8° **M. Antoine CAPARROS,** employé à la Banque d'Etat du Maroc, demeurant à Oudjda (Maroc ;

9° **M. Henri CAPARROS,** employé à la Compagnie Algérienne, demeurant à Oudjda (Maroc) ;

10° **Mme Marie ROS,** veuve de M. Jules Caparros demeurant à Oudjda (Maroc), agissant tant en son nom personnel que comme tutrice naturelle et légale de ses cinq enfants mineurs, Louis Irénée, Jules, René et François, issus de son union avec le dit M. Jules Caparros ;

Agissant tous dans un intérêt commun, ayant M° Louis DOUCET pour avoué constitué, exerçant en cette qualité près le Tribunal civil de première instance de Tlemcen, demeurant dite ville, rue de la Paix, en l'étude duquel ils font élection de domicile, qui occupe et occupera pour eux sur la présente poursuite de vente sur licitation et ses suites.

En exécution d'un jugement rendu sur requête collective par le Tribunal civil de première instance de Tlemcen, en chambre du conseil, le vingt cinq Juin 1926, enregistré :

En présence ou lui dûment appelé, de : M. Jean Tamburini, demeurant à Martimprey, pris en sa qualité de subrogé tuteur des mineurs Jules, Louis, Irénée, René et François Caparros susnommés, fonction à laquelle il a été nommé suivant délibération du conseil de famille des dits mineurs tenu sous la présidence de M. le Juge de Paix d'Oudjda.

Il sera procédé le **Vendredi 8 Octobre 1926,** à 9 heures du matin, à l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de Tlemcen, séant au Palais de Justice, sis dite ville, rue de la Paix, à la vente sur licitation, aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction du dernier feu, en TROIS LOTS, avec faculté de réunion pour les deux premiers lots des immeubles dont la désignation suit :

Désignation

des Immeubles à vendre
(telle qu'elle figure au cahier des charges)

Premier lot

Une MAISON

sise à Lavayssière, commune mixte de Remchi, canton de Montagnac, édifiée sur le lot à bâtir portant le N° 53 du plan du dit village, de la contenance de douze ares environ, composée d'un rez-de chaussée comprenant un magasin à l'angle de la place et du boulevard, avec arrière boutique donnant sur les dites places et boulevard et sur la cour ; un autre magasin ayant ouverture sur le boulevard ; cinq autres magasins donnant sur la place avec quatre arrières boutique donnant sur la cour ; neuf autres magasins donnant sur la rue ; un magasin à l'angle de la place et d'une rue ; six magasins donnant sur le boulevard, dont deux possèdent ouverture sur deux cours ; et une grande cour sur laquelle donnent cinq chambres, un four et une écurie : la dite maison comprend encore quatre autres pièces donnant sur une servitude séparant cet immeuble du deuxième lot ci-après : elle est limitée au nord par le deuxième lot ci-après, à l'est par le boulevard, au sud par la place, et à l'ouest par une rue ; ensemble le terrain sur lequel elle est édifiée, et celui pouvant en dépendre ;

Deuxième lot

Une MAISON

sise également à Lavayssière, contigüe à la précédente, édifiée sur le lot à bâtir portant le n° 54 du plan du dit village, de la contenance de douze ares environ, composée d'un simple rez-de-chaussée comprenant trois pièces ouvrant sur une servitude séparant cette maison du premier lot ci-dessus ; quatre pièces avec ouverture sur une grande cour dans laquelle il existe encore onze pièces et une écurie ; enfin, un magasin ouvrant sur le boulevard

Cette maison est limitée au nord par M. Michel Barthe, à l'est par le Boulevard, au sud par le premier lot ci-dessus, et à l'ouest par une rue ; ensemble le terrain sur lequel elle est édifiée, et celui pouvant en dépendre ;

Troisième lot

Une MAISON

sise à Oudjda (Maroc) rue de Berkane n° 85, élevée d'un rez-de-chaussée comprenant quatre pièces, cuisine, débarras, galerie, puits, cour et jardin ; limitée au nord par Narcisse Gaston, au sud par Brenas, à l'est par la rue de Berkane, et à l'ouest par le boulevard d'Isly ; ensemble le terrain sur lequel elle est édifiée et celui pouvant en dépendre ;

Tels au surplus que les dits immeubles s'étendent, se poursuivent et comportent avec toutes leurs aisances, appartenances et dépendances, sans aucune exception ni réserve, et aussi sans garanti de contenance du terrain, du bon ou mauvais état des constructions, erreur dans la désignation, et sans recours contre les vendeurs ou l'avoué poursuivant, l'adjudication des dits immeubles étant faite aux risques et périls des adjudicataires, ceux-ci étant censés les avoir vus et visités, et s'en être rendus adjudicataires à leurs risques et périls.

Procédure

La vente des immeubles susdésignés aura lieu en exécution du jugement sus-énoncé, aux jours, lieu et heure sus-indiqués ; le cahier des charges dressé par Me Louis DOUCET, avoué poursuivant, pour parvenir à la dite vente, a été déposé au Greffe du Tribunal civil de première instance de Tlemcen, le 27 Août 1926, ainsi que le constate un acte de dépôt du même jour, enregistré, et l'adjudication a été fixée par le poursuivant comme il est dit ci-dessus ; la grosse du jugement ordonnant la dite vente a été signifiée à M. Jean Tamburini, es-qualités, sus-nommé, par exploit de Me OUAZANA, huissier à Tlemcen en date du 25 Août 1926, et par le même exploit sommation a été faite au dit M. Jean Tamburini ès-qualités, de prendre communication du cahier des charges au greffe du Tribunal civil de Tlemcen, et d'assister à la vente et à l'adjudication des dits immeubles.

Mises à Prix

En conséquence, l'adjudication des dits immeubles se fera, outre les charges clauses et conditions du cahier des charges, en trois lots, avec faculté de réunion pour les deux premiers, sur les mises à prix fixées d'office par le jugement ordonnant la vente, pour le premier lot à la somme de TRENTE MILLE Francs, ci ..... **30.000 f.**

pour le deuxième lot à la somme de VINGT MILLE Francs, ci..... **20.000 f.**

pour le troisième lot à la somme de QUINZE MILLE Francs, ci..... **15.000 f.**

Les frais de poursuite de vente, d'adjudication, droits fixes et proportionnels payables en sus du prix.

Clause de Réunion

Une fois les enchères reçues sur chacun des deux premiers lots de la vente, il sera procédé à une nouvelle adjudication sur les deux dits premiers lots réunis, et sur la mise à prix formée de l'ensemble des adjudications partielles.

Baisse de Mises à Prix

A défaut d'enchères, les mises à prix pourront être baissées séance tenante sans aucune formalité judiciaire : toutefois, à défaut d'enchères sur la réunion des deux premiers lots, il ne sera pas procédé à baisse de mise à prix, et les lots enchéris seront attribués à chacun des adjudicataires pour les lots par eux acquis à la suite de la première adjudication.

Fait et rédigé par moi, avoué poursuivant, le 3 septembre 1926.

Pour Extrait
Loco Me DOUCET.
Signé : FABREGUETTES.

Enregistré à Tlemcen, le Septembre 1626, folio , case . Reçu trois francs.

Le Receveur,
Signé : MUSELLI.

Pour tous renseignements s'adresser en l'étude de Me DOUCET, avoué à Tlemcen, poursuivant, au Greffe du Tribunal civil de Tlemcen où le cahier des charges est déposé, et sur les lieux pour visiter.

1926

1929

NECROLOGIE

Lavaysstère. — Vendredi dernier ont eu lieu avec le concours des nombreux amis et connaissances des familles Thorignac, Martinez et Collet, les obsèques de Mme Auguste Thorignac née Rosalie Tomas, enlevée à l'affection des siens, à l'âge de 67 ans. La défunte unanimement regrettée laisse le souvenir d'une brave femme. Nous présentons à sa famille nos sincères condoléances.

HENNAYA

Liste Républicaine d'Union et de Travail

MM. Pomiès Ernest-Auguste, Cuëtor Christophe, Dablanc Baptiste, Gallien Victor, Havard Charles, Hinsinger Alfred, Mullot Paul, Pernette Baptiste, Perrachon François, Porlalès Baptiste, Thorignac Jean, Salazar Auguste.

★ MM. Djellouli Bénali, Abdellali Mohamed, Ben Katlan Hamza, Ben Kemcha Ghouti, Drissi Abdelkader, Benzenine Abderahmane.

Petits Echos

Pour des raisons indépendantes de sa volonté le comité de l'U.S.T. se voit dans l'obligation de remettre à une date ultérieure le bal promis à la population Tlemcénienne pour la Mi-Carême.

— La société musicale l'Andaloussia d'Oudjda, composée de 25 musiciens et 20 chanteurs, se propose de venir à Tlemcen donner un concert vers la fin du Ramadan.

— Mme Thorignac Pierre, épouse du bien dévoué garde champêtre d'Hennaya, vient d'obtenir la Médaille honorifique accordée aux mères de familles nombreuses. Nos félicitations.

Etat-Civil de Tlemcen

du 1er Juin au 5 Juillet 1930

NAISSANCES

Fernand Claude Lopez ; Eliane Chouraqui ; Emélie Thérèse Carrasco ; Alexis Simon Cohen ; Henri Gilbert Pico ; Jacqueline Andrée Guyader ; Irène Para ; Marthe Mima ; Christiane Marie Barthélémy ; Esther Yvonne Achache ; André Elie Athuil ; Marthe Marie Maillé ; Georges Raphël Lévy ; André Ichou Ben Guigui ; Joseph Politi ; Hermine Valéro ; Rolland José Teboul ; Claude Israel Ben Said ; Claude Israel Bensaid ; Régis Albert Emile Baldivia ; Jacques El-Nouchi ; Marcel Jean Sanchez ; Pauline Yvonne Martinez ; Paul Alexandre Hippolyte Bernis ; Roger Joseph Lascar ;

Antoine Louis Noguera ; Simonne Gisèle Tousti ; Paule Alberte Adrienne Bresson ; Suzanne Andrée Jumot ; Ernest Pinhas Cohen ; Denis Carmen Lopez.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Adolphe René Rossignol et Germaine Marin ; Jean Caratini et Lucette Delisle ; Emile Baroli et Amalia Carrigues ; Charles Sable et Augustine Pierrette Spiès ; Joseph Sicsic et Suzanne Sicsic ; Isaac Ben Nathan et Rachel Ganansia ; Eliaou Benhaim et Fortunée Lévy ; Auguste Paul Thorignac et Blanche Louise Morelle ; Joseph Keinlen et Odette Rose Marie Ferragut ; Joseph Bénichou et Léonie Lucienne Nouna Sportouche ; Fernand Amar et Denise Laik ; Félix Ribert et Anne Marie Brousse ;

Judas Léon Gabison et Aimée Azia.

MARIAGES

Georges Nadeau et Marcelle Angèle Jeanne Lipi ; Abraham Nathan et Esther Bénichou ; Jacob Benhamou et Zahri ben Oliel ; Abraham Teboul et Marie Berrous ; Georges Nicolas Etienne et Rosa Féliciana Gonzalez ; François Charles Mizzi et Jeanne Clémence Chirat ; Emile Darmon et Elise Rachel El-Koubi ; Emile Paroli et Amelia Garrigues ; Jean Baptiste Brunel et Emilienne Antoinette Martinez ; Adolphe René Rossignol et Germaine Marin. ;

Mimoun Ben Samoun et Férahé Charbit ; Charles Sable et Augustine Pierrette Spiès ; David Benharrous et Julie Aichoun ; Jean Valère Caratini et Lucette Delisle.

1930

Eugène-Etienne. Hennaya

Certificat : Ecole des filles — présentées 6, reçues 5 : Benichou Lucienne ; Jourd'hui Paul (mention bien), Navarro Elisa, Ruiz Isabelle, Venel Alberte.

Ecole de garçons. — Présentés 11 ; reçus 10 Anton Zéphirin. Bouklafa Benarssa, Chauvin Adrien, Drici Nani Mohamed, Florès Honoré, Gaby Paul, Martinez Gilbert, Portalès Laurent, Thibult Robert, Thorignac Jean.

Nos sincères félicitations aux dévoués maîtresses et maîtres ainsi qu'aux jeunes lauréats et à leurs parents.

Fiançailles. — M. Mas François, gendarme, avec Mlle Quiuquerez Jeanne.

Nos félicitations.

★ Dimanche prochain, 11 Juin, les électeurs d'Eugène Etienne Hennaya auront à pourvoir deux sièges à leur assemblée municipale.

Ces sièges devenus vacants l'un par suite de l'arrêt du Conseil d'Etat ayant prononcé l'invalidation de l'élection l'autre par suite de décés.

Sont candidats à ces siège :

M. Pompier Charles et M. Guidouze Ben Ali.

1933

M delA. LECOCQ,
avoué à Tlemcen,
y demeurant, 15, Rue de la Paix
Di VOHCE
D'un jugement rendu par
défaut par le Tribunal civil de
première instance de Tlemcen,
le 21 Février 1933, enregistré,
signifié et devenu définitif.
Au profit de M Auguste Pierre
Emile **THORIGNAC**, propriétai
re, demeurant à Lavayssière
(Oran),
D'une part
Contre Mme GARLAND Vé
ronique Joséphine, épouse de
M. **THORIGNAC**, sus-nommé,
avec lequel elle demeure de
droit, mais résidant en fait sé
parément à Eugène-Etienne
(Hennaya),chez Mme VveCatala.
D'autre part
il appert que le divorce a été
prononcé d'entre les époux
Thorignac au profit du mari et
aux torts de la femme.
Pour extrait,
Signé : LECOCQ.

1934

NECROLOGIE

Les familles Véro, Molina, Lérole et Martinez François, ont été cette semaine éprouvées par le décès de leur père, beau-père et grand-père, M. Molina François décédé à l'âge de 78 ans et dont les obsèques ont eu lieu vendredi dernier avec le concours de nombreux parents et alliés.

● A Hennaya, ont eu lieu lundi dernier les obsèques de M. Thorignac Ferréol, ancien garde champêtre. Au cimetière, M. Pomiès, maire, dans une courte allocution a retracé la vie toute de labeur du défunt.

Aux familles atteintes par ces deuils le «Petit Tlemcénien» adresse ses sincères condoléances.

1937

NÉCROLOGIE

Ce soir, avec le concours de parents et connaissances ont eu lieu les obsèques d'un ancien Tlemcénien, M Ayouche Lebhar, père de nos concitoyens et amis MM. Aron et Charles Lebhar, employé à Cie Lebon. Le défunt âgé de 78 ans laisse le souvenir d'un brave et honnête homme.

● Vendredi dernier, une nombreuse affluence, composée notamment de personnes venues des villages environnants, accompagnait à sa dernière demeure, M. Bertrand Baqué, gérant de la ferme Mélis à Saf-Saf, décédé à Tlemcen, à l'âge de 58 ans, muni des Sacrements de l'Eglise.

L'inhumation a eu lieu à Saf-Saf. Un Service funèbre a été célébré ce matin en l'Eglise de Tlemcen pour le repos de son âme.

● De Paris nous apprenons avec peine le décès d'un ancien Tlemcénien, M. Elie Amsellem, ex-ouvrier tailleur de la maison de notre bien regretté M. Michel Spehner, où il avait fait son apprentissage.

Le défunt âgé de 71 ans, est le frère de Mme Vve Elie Touati née Tobie Amsellem de notre ville.

● Mardi les nombreux parents et amis des familles Chouraqui et Nouchy, ont accompagné à sa dernière demeure, une des plus anciennes Tlemcéniennes, Mme Vve Ichoua Nouchy ; elle disparait à l'âge de 77 ans après avoir mérité l'estime de tous.

● Est décédé à Hennaya, le 12 Mars courant, M. Auguste Thorignac dont les obsèques ont eu lieu à Lavayssière. Par une vie toute de travail, le regretté défunt âgé de 74 ans, avait su se faire aimer et estimer de tous.

● Lundi dernier 15 mars, est décédé à Lavayssière dans sa 76e année, M. Louis Grangeon, Chevalier du mérite agricole, Juge suppléant honoraire. Par son caractère affable, il avait su s'attirer l'estime de ceux qui l'avait approché.

Aux familles atteintes par ces deuils "Le Petit Tlemcénien" adresse ses condoléances les plus attristées.